

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet R&D - Modeling & Simulation-FY	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-155935/A	Date 2014-12-05
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-15-5935	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-028-16236	
File No. - N° de dossier QCL-4-37151 (028)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-07	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Josée	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl028
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2932 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE R & D POUR LA DÉFENSE CANADA - VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-155935/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-15-5935

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1028

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité financière
3. Exigences relatives aux marchandises contrôlées

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12. Contrat de défense
13. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
14. Assurances
15. Programme des Marchandises contrôlées
16. Rapports périodiques
17. Règlements concernant les emplacements du gouvernement
18. Insigne d'identité

Liste des pièces jointes

- Pièce jointe 1 Fiche de présentation de la soumission financière
Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés

Liste des annexes

- Annexe **A** Énoncé des travaux
Annexe **B** Base de paiement
Annexe **C** Divulgence par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
Annexe **D** Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions compte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la Divulgarion par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux et la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

2. Sommaire

(a) Titre

Modélisation et simulation de bombes guidées dans des conditions dégradées et nominales.

(b) Description des travaux

L'entrepreneur doit fournir à la section des systèmes d'armes de RDDC Valcartier du soutien technique spécialisé dans le domaine de la M et S d'armes aériennes. Les travaux à exécuter comprennent l'examen de documents, du développement analytique, de la modélisation de calcul, de l'expérimentation par simulation, de l'analyse de données, de la V et V, de la conception de systèmes, de la simulation à processus unique et de la simulation multiprocesseur répartie.

Tâche 1 : M et S axées sur les composants et sur les capacités d'engagements de GBU bimodes, dans des conditions nominales.

Tâche 2 : Étude de la capacité de M et S en vue d'évaluer le rendement de la désignation laser dans des ED.

Tâche 3 : Analyse par simulation du modèle de GBU bimode, selon divers modes de fusée, et du modèle de létalité de base, contre du personnel et des véhicules légers.

Tâche optionnelle 4 : Analyse par simulation de la surviabilité d'une GBU bimode contre les AC.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tâche optionnelle 5 : Analyse par simulation de la vitesse maximale d'une cible atteignable.

Tâche 6 : M et S axées sur les composants et sur les capacités d'engagements de GBU bimodes, dans des conditions nominales et de défaillance de composant.

Tâche 7 : M et S fondée sur MarsGen C++ d'engagements de GBU, dans des conditions nominales et de défaillance de composant.

Tâche 8 : Évaluation des capacités de M et S

Tâche 9 : Intégration de sous-modèles aérobies dans la bibliothèque d'armes de RDDC.

Tâche optionnelle 10 : Développement d'un modèle élargi d'armes air-sol.

Tâche 11 : Développement, entretien et mise à niveau d'outils

Tâche optionnelle 12 : Processus de documentation des modèles et des sous-modèles

Tâche 13 : Examen de logiciels d'EDC.

Tâche optionnelle 14 : Examen d'un logiciel de modèle de systèmes d'armes.

(c) Ministère client:

L'organisation pour laquelle ces services sont rendus est Recherche et Développement pour la Défense Canada – Valcartier (RDDC – Valcartier).

(d) La période du contrat

La période du contrat est de la date du contrat jusqu'à 20 mois après l'octroi du contrat.

(e) Renseignements importants

i. Le Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada.

ii. Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.

iii. Pour les besoins de services, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires.

iv. Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

v. Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

vi. Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

vii. Ce besoin est assujéti au Programme des marchandises contrôlées.

viii. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la **participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE)** ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

directrices sur la PCIE destinées aux organisations

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

A7035T(2007-05-25), Liste des sous-traitants proposés

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure indiqués à la **page 1** de la demande de soumissions et à l'endroit suivant :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels – soumission (à compléter par le soumissionnaire et à remettre avec les attestations)

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui ()

Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui ()

Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante préférablement par courriel à l'adresse suivante (Josee.Roy@tpsgc-pwgsc.gc.ca) **au moins huit (8) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Québec**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Recherche et développement pour la défense Canada - Valcartier a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada.

Le Conseil du Trésor a accordé à Recherche et développement pour la défense Canada une exemption de la politique du Conseil du Trésor sur le "Titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État".

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I : Soumission technique (5 copies papier et 1 copie électronique sur CD ou DVD)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

- (a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

- (b) La soumission technique comprend ce qui suit :
- (i) Toute l'information requise pour démontrer la conformité aux Critères techniques obligatoires et cotés décrits à la pièce jointe 2 - Critères techniques obligatoires et cotés.

1.2 Section II : Soumission financière

1.2.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

- a) Les renseignements doivent être fournis conformément à la fiche de présentation de la soumission financière dans la pièce jointe 1.
- b) Les prix doivent être en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la **Partie 5**.

1.3.1 Renseignements supplémentaires préalables à l'attribution du contrat

- a) Les soumissionnaires doivent fournir une liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.
- b) Pour les besoins de services, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires.
- c) Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

Représentant administratif :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Représentant technique :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur: _____

Courriel : _____

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

(a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

(b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit être celle du soumissionnaire lui-même (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou par la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

1.1.1 Critères technique obligatoires

Voir la **pièce jointe 2**, Critères techniques obligatoires et cotés.

1.1.2 Critères technique cotés

Voir la **pièce jointe 2**, Critères techniques obligatoires et cotés.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'article **1.2 Section II : Soumission financière de la Partie 3** de la demande de soumissions.

1.2.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Le prix de la soumission est l'addition de la partie ferme et de la partie qui inclue les services optionnels.

2. Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et

- c) obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique.
- d) obtenir le nombre minimal de 69 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 139 points.

2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences « a) ou b) ou c) ou d) » seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au taux moyen évalué le plus bas, puis multiplié par 30.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

7.1 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %)

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 139, et le taux moyen évalué le plus bas est de 83.11\$/hr.

	Soumissionnaire		
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale	130/139	115/139	120/139
Prix de la soumission	5000\$	2500\$	2000\$
	Calculs		
Note pour le mérite technique	$130/139 \times 70 = 65.47$	$115/139 \times 70 = 57.91$	$120/139 \times 70 = 60.43$
Note pour le prix	$2000 / 5000 \times 30 = 12$	$2000 / 2500 \times 30 = 24$	$2000 / 2000 \times 30 = 30$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-155935/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

OCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl028

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Note combinée	77.47	81.91	90.43
Évaluation globale	3 ^e	2 ^e	1 ^{er}

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le(s) service(s) offert est (sont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

2.1.1 Clause du guide des CUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

2.2 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

2.3 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

2.4 Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité

1. **À la date de clôture des soumissions**, les conditions suivantes doivent être respectées:

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Capacité financière

Clause du Guide des CCUA A9033T (2012-07-16) Capacité financière

3. Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Clause du guide des CCUA A9130T (2014-06-26), Programme des marchandises contrôlées - soumission

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A» et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée ____, en date du _____. (**à compléter par le Canada à l'octroi du contrat**)

1.1 Attestation de divulgation

A la fin des travaux, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique et à l'autorité contractante une copie de l'attestation de divulgation jointe à l'**annexe C** prévoyant que toutes les divulgations applicables ont été soumises.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2.1 Conditions générales

2040 (2014-09-25), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels

2.3 Clauses du guide des CCUA

K3410C (2008-12-12), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

K3305C (2008-05-12), Licence concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

3. Exigences relatives à la sécurité

3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC N° W7701-155935

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité **d'installation valable au niveau SECRET**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2. Ce contrat comprend un accès à des **marchandises contrôlées**. Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada.
3. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CANADA PROTEGES**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC
4. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CANADA CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent être citoyens du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, ou doivent être résidents permanents du Canada et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
5. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **ETRANGER PROTEGES**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
6. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **ETRANGER CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent être citoyens du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, ou doivent être résidents permanent du Canada et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
7. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.
8. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
9. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la **participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE)** ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations. L'entrepreneur doit soumettre ces documents dûment remplis afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements CLASSIFIÉS DE L'ÉTRANGERS. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) déterminera si le statut « Sans PCIE » ou « Avec PCIE » doit être attribué à l'entreprise de l'entrepreneur. Si le statut « Avec PCIE » est attribué à l'entreprise, TPSGC déterminera si des mesures d'atténuation existent ou doivent être prises par l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le statut « Sans PCIE par atténuation ».
10. En permanence pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur devrait détenir une lettre de TPSGC indiquant les résultats de l'évaluation de la PCIE ainsi que le statut attribué à son entreprise, c'est-à-dire « Sans PCIE » ou « Sans PCIE par atténuation ».
11. Tout changement au questionnaire et aux facteurs connexes d'évaluation de la PCIE doit être immédiatement signalé au Secteur de la sécurité industrielle aux fins de détermination de l'incidence du changement sur le statut lié à la PCIE.
12. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
- b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

VEUILLEZ NOTER : Il y a des niveaux **multiples de restrictions relatives à la diffusion** associé avec ce dossier. Dans ce cas, un Guide de Sécurité devrait être ajouté au LVERS afin de clarifier ces restrictions. Le Guide de Sécurité est habituellement généré par l'autorité de projet et/ou l'autorité de sécurité de l'organisation.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est de l'octroi à 20 mois après l'octroi.

Les travaux doivent être réalisés conformément à l'article 3.2 « *Produits livrables et dates* » de l'Annexe A – Énoncé des travaux.

4.2 Services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les services, qui sont décrits aux tâches 4, 5, 10, 12 et 14 de l'Annexe A de l'énoncé des travaux du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Josée Roy
Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada
601-1550, avenue D'Estimauville
Québec, QC.
G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2932
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel: josee.roy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à compléter par le Canada à l'octroi du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est:

Nom :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Titre :

Organisation :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (à compléter par l'entrepreneur)

Représentant administratif :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Représentant technique :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur: _____

Courriel : _____

6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7. Paiement

7.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux établis conformément à la base de paiement à l'annexe B jusqu'à un prix plafond de _____ \$ (**sera complété à l'octroi du contrat**) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le prix plafond est assujéti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

Prix plafond : Le prix plafond correspond au montant maximum d'argent qui peut être versé à l'entrepreneur. L'établissement d'un prix plafond signifie que, l'entrepreneur doit remplir de façon satisfaisante l'ensemble de ses obligations en vertu du contrat relativement aux travaux auxquels cette base de paiement s'applique, sans versement supplémentaire et ce, même si les coûts réels engagés dépassent le prix plafond.

7.2 Limitation financière

7.2.1 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

7.3 Modalités de paiement

7.3.1 Paiements progressifs

1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

(a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;

(b) le montant réclamé est conforme à la base de paiement;

(c) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;

(d) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.

2. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
3. Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

7.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client
C0305C (2014-06-26), État des coûts - limitation des dépenses ou contrats de prix plafond

7.5 Vérification discrétionnaire

Clause du guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

8. Instructions relatives à la facturation - demande de paiement

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPGSC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>), Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;

Chaque demande doit être appuyée par :

- (a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- (b) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- (c) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.

2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxe applicable à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous les demandes de paiement progressif précédentes.

3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer à l'adresse suivante pour attestation:

Att: _____ (sera complété à l'octroi du contrat)

Commis aux approvisionnements et au soutien
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
601-1550 Avenue D'Estimauville

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Québec, Québec, G1J 0C7

L'autorité contractante fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande au responsable technique pour attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux, et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois (**sera complété à l'octroi du contrat**).

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels
- c) les conditions générales 2040 (2014-09-25), Conditions générales - recherche et développement;
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Divulcation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- g) Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (**sera complété par le Canada à l'octroi du contrat**).

12. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

13. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

14. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

15. Programme des Marchandises contrôlées

15.1 Clause du guide des CCUA A9131C (2014-06-26), Programme des marchandises contrôlées – contrat

15.2 Clause du guide des CCUA B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

16. Rapports périodiques

1. L'entrepreneur doit fournir des rapports mensuels en format électronique, sur l'avancement des travaux, au responsable technique et à l'autorité contractante.

2. Le rapport périodique doit comporter deux parties :

a) PARTIE 1 : L'entrepreneur doit répondre aux trois questions

suivantes : (i) Le projet progresse-t-il selon le calendrier prévu?

(ii) Le projet respecte-t-il le budget prévu?

(iii) Le projet est-il libre de toute préoccupation à l'égard de laquelle l'aide ou les conseils du

Canada pourraient être
requis?

Chaque réponse négative doit être accompagnée d'une explication.

b) PARTIE 2 : Un rapport narratif, concis mais suffisamment détaillé pour permettre au responsable technique d'évaluer l'avancement des travaux, contenant au minimum :

(i) Une description de l'avancement de chacune des tâches et des travaux dans leur ensemble durant la période visée par le rapport. Un nombre suffisant d'esquisses, de diagrammes, de photographies, etc., doit être inclu, au besoin, afin de décrire l'avancement des travaux.

(ii) Une explication de tout écart par rapport au plan de travail.

(iii) Une description des voyages ou conférences relatifs au contrat durant la période visée par le rapport.

(iv) Une description de tout équipement important acheté ou construit durant la période visée par le rapport.

17. Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

18. Insigne d'identité

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-155935/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl028

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Clause du guide des CUA A9065C (2006-06-16), Insigne d'identité

PIÈCE JOINTE 1

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

A - POUR LES TÂCHES FERMES DU CONTRAT (1-2-3-6-7-8-9-11-13)

1. **MAIN D'ŒUVRE** : Taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit : **PRÉVU : _____ \$**

Note aux soumissionnaires:

- a. Le soumissionnaire doit indiquer un taux horaire (incluant le profit et les frais d'administration) pour chaque ressource proposée.
b. Le soumissionnaire doit indiquer un nombre d'heure total estimatif pour chaque ressource proposée.

Catégories de main-d'oeuvre	Taux horaire ferme pour les périodes suivantes :				
	octroi au 31 mars 2015	Nombre d'heures total estimatif	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	Nombre d'heures total estimatif	Total estimé par ressource proposé
a) Gestionnaire de Projet Nom:	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$
b) Scientifique 1 (Ingénieur) Nom:	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$
Nom:	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$
Nom:	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$
Nom:	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$
c) Scientifique2 (programmeur/Analyste) Nom:	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$
Nom :	____ \$/hr	____ hrs	____ \$/hr	____ hrs	____ \$

2. **ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX ET FOURNITURES** : **PRÉVU : _____ \$**

Préciser quelles catégories d'équipement, matériaux et de fournitures.

3. **FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE** : **PRÉVU : _____ \$**

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

4. SOUS-TRAITANTS (EXCEPTÉ LES RESSOURCES PROPOSÉES À LA SECTION « 1. MAIN D'ŒUVRE ») : PRÉVU : _____ \$

**Prix plafond : _____ \$
(Taxes applicables en sus)**

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût ne dépasse le Prix plafond précisé ci-dessus.

B - POUR LES SERVICES OPTIONNELS DU CONTRAT (4-5-10-12-14)

1. MAIN D'ŒUVRE : Taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit : **(voir colonne 2 du tableau ci-dessous)**

Note aux soumissionnaires:

a. Le soumissionnaire doit indiquer un taux horaire (incluant le profit et les frais d'administration) pour chaque ressource proposée.

Catégories de main- d'oeuvre	Taux horaire ferme pour les périodes suivantes :	
	octroi au 31 mars 2015	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
a) Gestionnaire de Projet		
Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
OCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) Scientifique 1 (Ingénieur) Nom: Nom: Nom: Nom:	_____ \$/hr _____ \$/hr _____ \$/hr _____ \$/hr	_____ \$/hr _____ \$/hr _____ \$/hr _____ \$/hr
c) Scientifique2 (programmeur/analyste) Nom: Nom :	_____ \$/hr _____ \$/hr	_____ \$/hr _____ \$/hr

2. ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX ET FOURNITURES :(voir colonne 3 du tableau ci-dessous)

3. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE : (voir colonne 4 du tableau ci-dessous)

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

4. SOUS-TRAITANTS (EXCEPTÉ LES RESSOURCES PROPOSÉES À LA SECTION « 1. MAIN D'ŒUVRE ») : (voir colonne 5 du tableau ci-dessous)

Tâches	TOTAL ESTIMATIF DE LA MAIN D'ŒUVRE	TOTAL ESTIMATIF DE L'ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX ET FOURNITURES	TOTAL ESTIMATIF DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE	TOTAL ESTIMATIF SOUS-TRAITANTS	PRIX PLAFOND (Taxes applicables en sus)
4	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
12	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-155935/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

OCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl028

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14	\$	\$	\$	\$	\$
----	----	----	----	----	----

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût ne dépasse le Prix plafond précisé ci-dessus.

**PIÈCE
JOINTE 2**

**CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET
COTÉS**

1. Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit proposer des ressources dans les catégories techniques/scientifiques suivantes :

1. Une ressource dans la catégorie Gestion.
 - a. Un gestionnaire de projet doit être affecté au projet. Ce gestionnaire peut être une des ressources scientifiques proposées dans la catégorie Scientifique 1 ou 2.

2. Au moins quatre ressources dans la catégorie Scientifique 1 (ingénieur);
 - a. Des ressources supplémentaires peuvent être proposées
 - b. Toutes les ressources doivent avoir au minimum un baccalauréat en génie (électricité, mécanique, physique ou aérospatiale)

3. Au moins deux ressources dans la catégorie Scientifique 2 (programmeur/analyste)
 - a. Des ressources supplémentaires peuvent être proposées.

La même ressource peut être proposée pour plus d'une catégorie.

2. Critères cotés

1.	PROPOSITION TECHNIQUE	25	12
2.	PROPOSITION DE GESTION	20	10
3.	CATÉGORIE SCIENTIFIQUE 1 (INGÉNIEUR)	44	25
4.	CATÉGORITE SCIENTIFIQUE 2 (PROGRAMMEUR/ANALYSTE)	35	17
5.	EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR	15	5
TOTAL		139	69

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
1.	PROPOSITION TECHNIQUE		25	12
1.1	<p>Comprendre les objectifs et le travail technique requis.</p> <p>Le soumissionnaire devrait clairement démontrer qu'il a compris les objectifs et les particularités du projet.</p>	<p>Comprendre les objectifs : 10 points Voir le tableau générique d'évaluation de TPSGC</p>	10	6
1.2	<p>Approche technique et méthodologie.</p> <p>Le soumissionnaire devrait clairement présenter l'approche technique et la méthodologie qu'il propose. L'approche technique et la méthodologie proposées devront être réalistes, pertinentes et correspondre au travail technique requis.</p>	<p>Approche technique et méthodologie : 15 points Voir le tableau générique d'évaluation de TPSGC</p>	15	S/O

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
2.	PROPOSITION DE GESTION		20	10
2.1	<p>Contrôle du projet (coordination, liaison, supervision).</p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il sait utiliser les technique/outils de contrôle de projet (p. ex. Microsoft Project ou autre) en fournissant des exemples de projets réalisés en utilisant de telles techniques/outils de contrôle de projet.</p>	<p>2 pts : Deux exemples de deux projets distincts illustrant l'application de techniques/outils de contrôle de projet</p> <p>1 pt : Un exemple illustrant l'application de techniques/outils de contrôle de projet</p> <p>0 pt : Autre situation</p>	2	S/O
2.2	<p>2.2 - Système de contrôle des ressources.</p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer l'application d'un système de gestion des ressources efficace en fournissant au moins un exemple.</p>	<p>2 pts : Acceptable (fournit un exemple illustrant l'application d'un outil de gestion des ressources)</p> <p>1 pt : Faible (manque d'information) (fournit un exemple illustration l'application d'un outil de gestion des ressources)</p> <p>0 pt : Autre situation</p>	2	S/O
2.3	<p>Expérience en gestion du gestionnaire de projet.</p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer l'expérience du gestionnaire de projet. Son curriculum vitae devrait être inclus..</p>	<p>a) Expérience du gestionnaire de projet :</p> <p>4 pts : 24 mois ou plus d'expérience en gestion de projet technique (technique, budget, personnel)</p>	6	S/O

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
	<p>a. Le gestionnaire de projet a de l'expérience en gestion de projet technique (technique, budget et/ou personnel) – peut comprendre l'expérience acquise sur de nombreux projets</p> <p>b. Le gestionnaire de projet a supervisé des projets de recherche et de développement liés à la Défense d'une valeur de 100 000 \$ ou plus</p>	<p>2 pts : De 12 mois à moins de 24 mois d'expérience en gestion d'un projet technique (technique, budget, personnel)</p> <p>0 pt : Moins de 12 mois d'expérience en gestion d'un projet technique (technique, budget, personnel)</p> <p>b) Supervision d'un projet de recherche et de développement en Défense :</p> <p>2 pts : A supervisé deux projets ou plus de R et D.</p> <p>1 pt : A supervisé un projet de R et D</p> <p>0 pt : Autre situation</p>		
2.4	<p>2.4 Attribution des ressources.</p> <p>a. Le soumissionnaire devrait présenter clairement la façon dont il prévoit affecter les ressources à chacune des tâches ainsi que le rôle précis de chacune des ressources dans chacune des activités.</p> <p>Présentation claire des ressources et de leurs rôles dans chaque tâche.</p>	<p>Attribution des ressources : 10 pts Voir le tableau générique d'évaluation de TPSGC</p>	10	S/O

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
3.	CATÉGORIE SCIENTIFIQUE 1 (INGÉNIEUR)		44	25
	<p>Pour chaque sous-critère, le soumissionnaire doit indiquer le nom de la ou des ressources proposées et le curriculum vitae de chacune devrait être joint à la proposition.</p> <p><u>Note relative au critère sur l'expérience :</u> <i>Dans le cas de tous les critères concernant l'expérience des ressources proposées, des points seront attribués pour une démonstration suffisante de l'expérience. Le soumissionnaire devrait fournir suffisamment d'information pour que chaque expérience énoncée soit évaluée en entier. Si les renseignements fournis sont insuffisants pour confirmer la pertinence de l'expérience en fonction d'un critère exigé, aucun point ne sera attribué au soumissionnaire pour ce critère d'expérience particulier.</i></p> <p><i>Renseignement minimum requis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre du projet ou expérience; - Description du projet ou de l'expérience; - Nom du client - Dates exactes du projet ou de l'expérience (mois et années de début/fin); - Dates exactes de la participation de la ressource mois et années de début/fin); - Tâches exécutées par la ressource pendant le projet ou l'expérience. <p><u>Il est à noter que les activités concurrentes relatives à une expérience individuelle ne seront prises en compte qu'une fois : exception : 3.2.4 peut se conjuguer avec le travail.</u></p>			

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
	<u>effectué aux sections 3.2.1 à 3.2.3.</u>			
3.1	<p>Formation académique (domaine et niveau de diplôme) de chacune des ressources proposées.</p> <p><i>Total des points : Note moyenne de toutes les ressources proposées dans cette catégorie (ingénieur)</i></p>	<p>10 pts : Doctorat ou maîtrise en génie électrique, mécanique, physique ou aérospatiale 0 pt : Autre situation</p>	10	S/O
3.2	<p>Expérience de travail</p> <p><i>Remarque : Les ressources spécifiées ne doivent pas nécessairement être les mêmes pour chaque activité sous « expérience de travail »</i></p>		34	17
3.2.1	<p>3.2.1 Expérience de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application de modèles d'armement et de composantes d'armement en Matlab/Simulink et/ou C++ dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) guidage, contrôle et navigation b) cellule (aérodynamique) c) fusée/ogive d) conduite de tir e) tête chercheuse <p><i>Remarque : Le soumissionnaire devrait proposer trois ressources pour chacune des activités ci-dessus (a à e). Les trois ressources précisées ne doivent pas nécessairement</i></p>	<p>a) guidage, contrôle et navigation– 4 pts b) cellule (aérodynamique) - 4 pts c) fusée/ogive - 4 pts d) conduite de tir - 4 pts e) tête chercheuse- 4 pts</p> <p>0 pt pour moins de ½ mois 2 pts pour moins de ½ mois à 1 mois 3 pts pour plus de 1 mois jusqu'à 2 mois 4 pts pour plus de 2 mois.</p>	20	10

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
	<p><i>être les mêmes pour chacune des activités ci-dessus (a à e)</i></p> <p><i>Total des points : Note moyenne des trois ressources proposées dans chacune des activités ci-dessus (a à e). (ingénieur)</i></p>			
3.2.2	<p>Expérience de la simulation et de l'analyse du rendement de l'armement (analyse Monte-Carlo, technique d'analyse de validation et de vérification, ou échantillonnage préférentiel) communément utilisées dans l'analyse d'options et les études de compromis.</p> <p>a) analyse d'options b) analyse des études de compromis</p> <p><i>Remarque : Le soumissionnaire devrait proposer trois ressources pour chacune des activités ci-dessus (a et b). Les trois ressources précisées ne doivent pas nécessairement être les mêmes pour chacune des activités ci-dessus (a et b).</i></p> <p><i>Total des points : Note moyenne des trois ressources proposées dans chacune des activités ci-dessus (a et b). (ingénieur)</i></p>	<p>a) analyse d'option – 5 pts b) analyse d'études de compromis – 5pts</p> <p>0 pts pour jusqu'à 3 mois, 1 pt pour plus de 3 mois jusqu'à 6 mois, 3 pts pour plus de 6 mois jusqu'à 12 mois, 5 pts pour plus de 12 mois.</p>	10	3

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
3.2.3	<p>Expérience de la recherche documentaire sur les systèmes d'armement</p> <p><i>Remarque : Le soumissionnaire devrait proposer deux ressources pour cette activité.</i></p> <p><i>Total des points : Note moyenne des deux ressources proposées (ingénieur)</i></p>	<p>0 pts pour moins de 2 semaines, 1 pt pour plus de 2 semaines jusqu'à 1 mois 2 pts pour plus de 1 mois jusqu'à 2 mois, 4 pts pour plus de 2 mois.</p>	4	S/O
4.	<p>CATÉGORITE SCIENTIFIQUE 2 (PROGRAMMEUR /ANALYSTE)</p>		35	17
	<p>Pour chacun des sous-critères, le soumissionnaire doit indiquer le nom de la ou des ressources proposées et le curriculum vitae de chaque ressource devrait être joint à la proposition.</p> <p><u>Note relative au critère sur l'expérience :</u></p> <p><i>Dans le cas de tous les critères concernant l'expérience des ressources proposées, des points seront attribués pour une démonstration suffisante de l'expérience.</i></p> <p><i>Le soumissionnaire devrait fournir suffisamment d'information pour que chaque expérience énoncée soit évaluée en entier.</i></p> <p><i>Si les renseignements fournis sont insuffisants pour confirmer la pertinence de l'expérience en fonction d'un critère exigé, aucun point ne sera attribué au soumissionnaire pour ce critère d'expérience particulier.</i></p>			

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
	<p><i>Renseignement minimum requis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre du projet ou expérience; - Description du projet ou de l'expérience; - Nom du client - Dates exactes du projet ou de l'expérience (mois et années de début/fin); - Dates exactes de la participation de la ressource mois et années de début/fin); - Tâches exécutées par la ressource pendant le projet ou l'expérience. <p><u>Il est à noter que les activités concurrentes relatives à une expérience individuelle ne seront prises en compte qu'une fois.</u></p>			
4.1	<p>Formation académique (domaine et niveau de diplôme) pour chaque ressource proposée.</p> <p><i>Total des points : Note moyenne de toutes les ressources proposées dans cette catégorie (programmeur/analyste)</i></p>	<p>10 pts : Doctorat ou maîtrise en génie de logiciel ou informatique 6 pts : Baccalauréat en génie de logiciel ou informatique</p>	10	S/O
4.2	<p>Expérience de travail (programmeur/analyste)</p>		25	12

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
4.2.1	<p>Expérience des architectures de modélisation et de simulation</p> <p><i>Total des points : Note moyenne de toutes les ressources proposées dans cette catégorie (programmeur/analyste)</i></p>	<p>0 pt pour moins de 3 mois, 1 pt pour 3 mois à 12 mois, 3 pts pour plus de 12 mois jusqu'à 24 mois, 5 pts pour plus de 24 mois.</p>	5	S/O
4.2.2	<p>Expérience : a) Élaboration de logiciel (C++ avec au moins un autre langage de programmation, c.-à-d. Java et/ou Matlab et/ou Matlab/Simulink et/ou FORTRAN)</p> <p><i>Total des points : Note moyenne de toutes les ressources proposées dans cette catégorie (programmeur/analyste)</i></p>	<p>0 pt pour moins de 3 mois, 5 pts pour plus de 3 mois jusqu'à 12 mois., 7 pts pour plus de 12 mois jusqu'à 24 mois, 10 pts pour plus de 24 mois</p>	10	S/O
4.2.3	<p>Expérience de l'élaboration d'outils de post-traitement</p> <p><i>Total des points : Note moyenne de toutes les ressources proposées dans cette catégorie (programmeur/analyste)</i></p>	<p>0 pt pour moins de 3 mois, 1 pt pour plus de 3 mois jusqu'à 12 mois, 3 pts pour plus de 12 mois jusqu'à 24 mois, 5 pts pour plus de 24 mois.</p>	5	S/O

CRITÈRES		ÉCHELLE D'ÉVALUATION	NOTE MAXIMALE	NOTE MINIMALE
4.2.4	<p>Expérience de la définition d'architectures, de la mise en œuvre et de la configuration de systèmes informatiques générateurs de données (data farming).</p> <p><i>Total des points : Note moyenne de toutes les ressources proposées dans cette catégorie (programmeur/analyste)</i></p>	<p>0 pt pour moins de 1 mois, 1 pt ou tous les points pour plus de 1 mois jusqu'à 2 mois, 3 pts ou tous les points pour plus de 2 mois jusqu'à 4 mois, 5 pts pour plus de 4 mois.</p>	5	S/O
5.	EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR		15	5
5.1	<p>Expérience pertinente du soumissionnaire au cours des 5 dernières années.</p> <p><i>Les sous-critères sont évalués selon la méthode suivante.:</i></p> <p><i>Renseignement minimum requis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - titre du contrat; - description du contrat; - Nom du client - Dates exactes du contrat (mois et années de début/fin); <p>Valeur totale (sauf les taxes applicables) des contrats exécutés spécifiquement sur la modélisation et la simulation d'engagement (mise en œuvre et/ou développement et/ou application)</p>	<p>0 pt : pour moins de 100 000 \$</p> <p>5 pts : pour 100 000 \$ à moins de 250 000 \$</p> <p>10 pts : pour 250 000 \$ à moins de 500 000 \$</p> <p>15 pts : pour plus de 500 000 \$</p>	15	5
TOTAL :			139	69

Tableau d'évaluation générique

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
OCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Non recevable	Extrêmement faible	Très faible	Faible	Acceptable	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
0 point	1-2 points	3-4 points	5 points	6 points	7-8 points	9 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation	Ne satisfait pas aux exigences	De façon générale, ne satisfait pas aux exigences	Manque de précisions	Satisfait à peine aux exigences	Satisfait aux exigences	Dépasse les exigences	Dépasse beaucoup les exigences
	Présente des faiblesses qui ne peuvent pas être corrigées	De façon générale, présente des faiblesses dont la correction est peu probable	Présente des faiblesses qui peuvent être corrigées	Présente des faiblesses faciles à corriger	Aucune faiblesse importante	Aucune faiblesse apparente	Aucune faiblesse
	Inacceptable	Extrêmement faible, ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Faible capacité à satisfaire aux exigences de rendement	Capacité minimum acceptable, devrait satisfaire aux exigences de rendement minimales	Capacité moyenne, devrait permettre des résultats efficaces	Capacité supérieure, devrait assurer l'obtention de résultats efficaces	Capacité exceptionnelle, devrait assurer l'obtention de résultats extrêmement efficace

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Titre :

Modélisation et simulation de bombes guidées dans des conditions dégradées et nominales.

1.2 Objectifs

L'entrepreneur doit fournir à la section des systèmes d'armes de RDDC Valcartier du soutien technique spécialisé dans le domaine de la M et S d'armes aériennes. Les travaux à exécuter comprennent l'examen de documents, du développement analytique, de la modélisation de calcul, de l'expérimentation par simulation, de l'analyse de données, de la V et V, de la conception de systèmes, de la simulation à processus unique et de la simulation multiprocesseur répartie.

1.3 Contexte

La section des systèmes d'armes de RDDC Valcartier élabore et exécute les programmes de R et D appliqués et offre un soutien direct aux projets des FAC en ce qui a trait au DVC de systèmes d'armes aériens.

1.4 Sigles et acronymes

FAC	Forces armées canadiennes
DVC	développement et validation de capacités
EDC	estimation des dommages collatéraux
ECP	écart circulaire probable
ED	environnement dégradé
MDN	ministère de la Défense nationale
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
EA	attaque électronique
PE	protection électronique
FOV	champ de vision
GBU	bombe guidée
GGM	munition guidée générique
GPS	système mondial de localisation
HEX	hauteur d'explosion
IAE	erreur d'angle d'impact
IR	infrarouge
AC	attaque cinétique
M et S	modélisation et simulation
Pd	probabilité de destruction
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
R et D	recherche et développement
RCS	surface équivalente radar
RSTT Toolkit)	trousse d'outils du gabarit de sécurité des champs de tir (Range Safety Template
SIL	logiciel incorporé (Software-in-the-Loop)

EDT	Énoncé des travaux
SVN	subversion
PEV	polygone d'essais virtuels
V et V	vérification et validation

2. PORTÉE DES TRAVAUX

Tâche 1 : M et S axées sur les composants et sur les capacités d'engagements de GBU bimodes, dans des conditions nominales.

Objectif : Étudier la M et S axées sur les composants et sur les capacités d'engagements de GBU bimodes, dans des conditions nominales.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 1.1 développer et maintenir un modèle paramétré de d'arme-aérienne GBU bimodes selon la configuration de base fournie par RDDC dans le cadre des travaux, en ce qui a trait aux composants et aux sous-systèmes, et d'après l'ensemble d'exigences et de capacités fourni;
- 1.2 développer des modèles d'engagement paramétrés pour une GBU engageant une seule position de cible fixe et une GBU engageant une seule position de cible mobile, en présumant de l'absence de modèle de létalité, d'ED, d'AC et d'EA;
- 1.3 exécuter la V et V de M et S pour les engagements simulés dans des conditions idéales (conditions météorologiques calmes, bombe en bon état de fonctionnement, signal GPS puissant et désignation laser puissante);
- 1.4 exécuter des simulations afin de vérifier le rendement de sous-systèmes (guidage bimode, autodirecteur et fusée) en fonction de toutes les valeurs de paramètres, pour une grille de positions de cible fixes dont les valeurs devront être déterminées dans le cadre des travaux;
- 1.5 exécuter 10 000 000 simulations de Monte-Carlo selon différentes vitesses de cible et conditions de lancement de GBU, ainsi qu'identifier l'efficacité de l'armes en mesurant le rendement, comme l'ECP, la Pd, l'analyse de dispersion et l'IAE;
- 1.6 produire un rapport portant sur les résultats obtenus, les analyses, le processus de V et V et la chaîne de toutes les étapes de M et S.

Tâche 2 : Étude de la capacité de M et S en vue d'évaluer le rendement de la désignation laser dans des ED.

Objectif : Étude du rendement de la désignation laser dans des ED.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 2.1 exécuter une revue de la M et S d'ED en appui à l'évaluation du rendement de la désignation laser;
- 2.2 déterminer s'il existe de l'expertise et des outils pour modéliser les particules dans l'atmosphère terrestre qui influent sur la désignation laser. Identifier l'expertise et les outils. Fournir un résumé traitant de la technologie de pointe actuelle;
- 2.3 déterminer la possibilité d'une utilisation avec les outils, les modèles, l'environnement de simulation et les installations de M et S de RDDC;
- 2.4 produire un rapport sur les résultats obtenus.

Tâche 3 : Analyse par simulation du modèle de GBU bimode, selon divers modes de fusée, et du modèle de létalité de base, contre du personnel et des véhicules légers.

Objectif : Exécuter l'analyse par simulation du modèle de GBU bimode, selon environ trois modes de fusée différents, conformément aux spécifications d'arme fournies par RDDC dans le cadre des travaux, et du modèle de létalité de base, contre le personnel et les véhicules légers.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 3.1 effectuer, à l'aide du modèle de GBU conçu et du modèle de létalité de base disponible, l'analyse par simulation du modèle de GBU par rapport à du personnel (cible générique) pour les modes de fusée (conformément aux spécifications d'armement fournies par RDDC dans le cadre des travaux), y compris le mode HEX en fonction d'environ trois hauteurs de fusée différentes, conformément aux directives fournies par RDDC, et dans des conditions d'impact préprogrammées (vitesse et angle d'impact);
- 3.2 effectuer, à l'aide du modèle de GBU conçu et du modèle de létalité de base disponible, l'analyse par simulation du modèle de GBU contre un véhicule léger, immobile et se déplaçant à une vitesse relativement lente, pour les modes de fusée (conformément aux spécifications d'arme fournies par RDDC dans le cadre des travaux), y compris le mode HEX en fonction de trois à dix hauteurs de fusée différentes, conformément aux directives fournies par RDDC, et dans des conditions d'impact préprogrammées (vitesse et angle d'impact);
- 3.3 dans l'analyse par simulation calculer le rayon d'effet et la Pd, ainsi que consigner l'état de la GBU et de la cible (position, vitesse et altitude) au moment du déclenchement de la fusée, pour tous les scénarios étudiés fournis par RDDC dans le cadre des travaux;
- 3.4 produire un rapport sur les résultats obtenus.

Tâche optionnelle 4 : Analyse par simulation de la surviabilité d'une GBU bimode contre les AC.

Objectif : Exécuter l'analyse par simulation de la surviabilité d'une GBU bimode contre des AC.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 4.1 déterminer des scénarios et des menaces d'AC, ainsi que la logique et le système de protection de GBU, en fonction de recherches faites dans des bases de données publiées et des documents fournis par RDDC dans le cadre des travaux;
- 4.2 mener des études de compromis de base en matière de M et S en fonction des scénarios et des menaces déterminés au point 4.1, ainsi que paramétrer les simulations selon (1) les types, la vitesse, le nombre et les caractéristiques de manœuvre des menaces, (2) les scénarios d'AC, (3) les types et les caractéristiques physiques des cibles et (4) les modèles de système de protection de GBU (le cas échéant);
- 4.3 exécuter au moins 50 000 simulations de Monte-Carlo afin d'évaluer la surviabilité statistiquement;
- 4.4 produire un rapport sur les résultats obtenus.

Tâche optionnelle 5 : Analyse par simulation de la vitesse maximale d'une cible atteignable.

Objectif : Exécuter l'analyse par simulation de la vitesse maximale d'une cible atteignable.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 5.1 effectuer au moins 10 000 simulations réparties de Monte-Carlo pour l'engagement d'une cible mobile en fonction des valeurs de vecteur de vitesse suivantes : orientation de 0 à 180 degrés et grandeur de 0 à 90 km/h;

- 5.2 déterminer, à l'aide d'analyse par simulation, la vitesse maximale qu'une cible peut atteindre et pour laquelle la GBU parviendra à frapper celle-ci, d'après une valeur d'ECP fournie par RDDC, pour environ 100 conditions de lancement (altitude, vitesse et cap), et déterminer l'IAE, d'après l'ensemble exact de conditions de lancement qui sera fourni par RDDC;
- 5.3 produire un rapport sur les résultats obtenus et les analyses.

Tâche 6 : M et S axées sur les composants et sur les capacités d'engagements de GBU bimodes, dans des conditions nominales et de défaillance de composant.

Objectif : Exécuter de la M et S axées sur les composants et sur les capacités d'engagements de GBU bimodes, dans des conditions nominales et de défaillance de composant.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 6.1 développer un modèle de bombe guidée par GPS-INS (système de navigation inertiel) selon la configuration de base fournie par RDDC, en ce qui a trait aux composants et aux sous-systèmes, et un ensemble d'exigences, de capacités et de modes de défaillance fourni par RDDC;
- 6.2 développer un modèle d'engagement paramétré pour une GBU engageant une seule position de cible fixe, en présupposant de l'absence d'un modèle de létalité, d'ED, d'AC, d'EA et de défaillance;
- 6.3 développer un modèle d'engagement paramétré pour une GBU engageant une seule position de cible fixe, en présupposant de l'absence d'un modèle de létalité, d'ED, d'AC et d'EA et de la présence de défaillances touchant le GPS-INS, la commande, le guidage, la navigation et le pilotage (GNP) et le lancement;
- 6.4 exécuter la V et V de la M et S des engagements simulés dans des conditions idéales (conditions météorologiques calmes, bombe en bon état de fonctionnement et signal GPS puissant);
- 6.5 mener 10 000 000 simulations de Monte-Carlo pour les modes de défaillance identifiés par RDDC (qui seront fournis à l'entrepreneur dans le cadre des travaux), en fonction d'approximativement 100 conditions de lancement de GBU (altitude, vitesse et cap), ainsi qu'identifier la zone de danger d'armes à l'aide de mesures de rendement, comme l'ECP, l'analyse de dispersion, l'IAE et la fonction de la densité par la méthode du noyau;
- 6.6 produire un rapport portant sur les résultats obtenus, les analyses, le processus de V et V et la chaîne de toutes les étapes de M et S.

Tâche 7 : M et S fondée sur MarsGen C++ d'engagements de GBU, dans des conditions nominales et de défaillance de composant.

Objectif : Exécuter de la M et S fondée sur MarsGen C++ d'engagements de GBU, dans des conditions nominales et de défaillance de composant.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 7.1 développer et intégrer un modèle paramétré de GBU selon la configuration de base fournie par RDDC dans RSTT, en ce qui a trait aux composants et aux sous-systèmes, et un ensemble d'exigences, de capacités et de modes de défaillance généraux fournis par RDDC;
- 7.2 établir un réseau d'ordinateurs compatible avec RSTT;
- 7.3 mener 10 000 000 simulations de Monte-Carlo comprenant les défaillances mises en œuvre;
- 7.4 créer une base de données bullpen pour RSTT;
- 7.5 utiliser le logiciel frontal de RSTT pour produire une analyse de la zone de danger d'armes, du contour de probabilité de confinement et des risques;

- 7.6 produire un rapport portant sur les résultats obtenus, les analyses et la chaîne de toutes les étapes de la mise en œuvre de RSTT.

Tâche 8 : Évaluation des capacités de M et S

Objectif : Effectuer un examen de l'évaluation des capacités de la section des systèmes d'armes en matière de M et S.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 8.1 examiner tous les modèles (environ six) et sous-modèles (environ 75) de la bibliothèque d'armes actuelle;
- 8.2 répartir les modèles et sous-modèles dans les catégories principales appropriées :
 - guidage, propulsion, aérodynamisme, pilote automatique, vulnérabilité/létalité, charge militaire/fusée, capteurs et autodirecteurs;
- 8.3 fournir une description de chaque sous-modèle :
 - description générale et exigences en matière de données;
- 8.4 fournir le niveau de fidélité de chaque sous-modèle :
 - bas, moyen ou élevé;
- 8.5 déterminer les écarts généraux dans les sous-modèles :
 - sous-modèles manquants;
 - fidélité insuffisante;
 - données manquantes;
- 8.6 déterminer comment le modèle de connaissance de RDDC (expertise, M et S, laboratoires, installations d'essai et champs de tir) peut appuyer le développement et l'application de modèles;
- 8.7 présenter les résultats sous forme de matrice (composant de sous-modèle par rapport à la fidélité);
- 8.8 déterminer les écarts de modélisation généraux pour une application particulière, notamment les armes air-surface :
 - déterminer les sous-modèles (et les écarts) nécessaires à la M et S, en tenant compte des technologies et du fonctionnement associés à des armes air-surface particulières;
 - les sous-modèles respectent-ils la fidélité requise pour répondre aux questions du client?
 - efficacité des armes contre diverses cibles;
 - nombre d'armes nécessaires à l'engagement de cibles particuliers, ainsi que le coût et les risques associés à ces armes;
 - diminution du rendement des armes en raison de brouillage GPS;
 - diminution du rendement des armes en raison de mauvaises conditions météorologiques;
- 8.9 recommander la « voie à suivre », comme le développement de sous-modèles et l'amélioration de la fidélité des sous-modèles (le sous-modèle même ou les données [ou les deux]);
- 8.10 produire des rapports :
 - contenu et format conformes à ci-dessous.

Tâche 9 : Intégration de sous-modèles aérobies dans la bibliothèque d'armes de RDDC.

Objectif : Intégrer le sous-modèle aérobie existant dans la bibliothèque d'armes de RDDC.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 9.1 examiner le sous-modèle aérobic existant de RDDC (qui sera fourni par l'autorité technique);
- 9.2 recommander une stratégie d'intégration du sous-modèle aérobic dans la bibliothèque d'armes de RDDC :
 - la stratégie devrait être conforme à la conception et à l'architecture existantes de la bibliothèque;
- 9.3 intégrer le sous-modèle dans la bibliothèque (avec un lien vers les fichiers de soutien correspondants);
- 9.4 développer un modèle d'engagement de jeu d'essai :
 - utiliser le modèle existant d'engagement de missiles sol-sol (avec propulseur à poudre) comme gabarit, créer un nouveau modèle d'engagement « GGM-air-breathing » (missiles sol-sol aérobies) et les fichiers de données nécessaires à la mise en œuvre;
- 9.5 produire des rapports :
 - contenu et format tels que définis dans le présent document.

Tâche optionnelle 10 : Développement d'un modèle élargi d'armes air-sol.

Objectif : Intégrer un autodirecteur IR actif à haute fidélité et un modèle de turboréacteur amélioré dans un modèle de missile air-sol Matlab/Simulink existant. L'entrepreneur devra mener une étude visant à examiner le rendement d'armes (la cible demeure-t-il dans le FOV de l'autodirecteur?) en fonction des conditions initiales du scénario. L'entrepreneur devra élaborer des scénarios de base et exécuter des simulations pour modéliser le rendement d'armes dans des environnements dégradé (avec brouillage GPS) et sans danger (aucun brouillage GPS), afin de déterminer l'incidence sur le succès des missions et l'écart de tir final.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 10.1 examiner le modèle existant de missile air-sol Matlab/Simulink de RDDC (qui sera fourni par l'autorité scientifique);
- 10.2 intégrer les sous-modèles :
 - intégrer un autodirecteur IR actif à haute fidélité dans le modèle de missile existant (que comporte déjà la bibliothèque de RDDC et qui sera fourni par l'autorité technique), qui repose sur un autodirecteur générique idéal;
 - intégrer un modèle de turboréacteur amélioré;
- 10.3 développer six scénarios de base (d'après de l'information publiée sur le rendement et le fonctionnement de missiles);
 - scénario général :
 - missile air-sol lancé depuis une plateforme aérienne et engageant une cible au sol;
 - variantes :
 - dynamiques de la cible (stationnaire ou mobile) et RCS;
- 10.4 faire la démonstration du modèle selon le scénario de base en fonction :
 - d'une cible stationnaire dans un environnement sans danger;
 - d'une cible stationnaire dans un environnement dégradé (brouillage GPS et mauvaises conditions météorologiques);
 - de la présence de brouillage GPS au lancement de l'arme et durant le vol de celle-ci;
 - de la présence de brouillage GPS à divers moments (au lancement, à deux valeurs intermédiaires à mi-vol et à dix secondes avant l'interception) après le lancement de l'arme et durant le vol de celle-ci;
 - de la présence de diverses conditions météorologiques influant sur le rendement de l'autodirecteur (seuil de distance maximale);
- 10.5 recueillir des résultats de simulation et exécuter une analyse axée sur la durée du vol, l'écart de tir final et la probabilité d'engagement d'une cible en fonction de la distance et de l'environnement;

- 10.6 produire un rapport sur les conclusions tirées :
- contenu et format tels que définis dans le présent document.

Tâche 11 : Développement, entretien et mise à niveau d'outils

Objectif : Améliorer les outils et la capacité d'évaluation d'analyse de systèmes d'armes.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 11.1 entretenir et configurer des outils et des logiciels spécialisés dans des plateformes informatiques aux fins d'analyse technique :
- intégrer les plateformes dans la bibliothèque des systèmes d'armes de RDDC aux fins d'analyse de systèmes d'armes :
 - installer et configurer des logiciels spécialisés (Matlab/Simulink et SIMDIS) et un logiciel d'affichage de simulation (quatre plateformes);
 - vérifier le fonctionnement et l'exécution de modèles et de sous-modèles d'armes particuliers dans des postes de travail nouvellement configurés (changement de version de logiciel);
 - exécuter des jeux d'essai (deux) afin de vérifier le fonctionnement;
 - corriger les bogues et les problèmes d'incompatibilité amenés par la nouvelle version du logiciel (problèmes mineurs);
- 11.2 configurer et mettre à l'essai un poste de travail et un serveur sur un réseau privé virtuel (RPV) pour permettre une communication point à point internationale en vue du développement de modèles et de sous-modèles de systèmes d'armes (Australia-Canada Modelling & Simulation Collaboration Capability - ACMASCC) (capacité de collaboration de M et S Australie-Canada);
- installer, configurer et mettre à l'essai des logiciels (service de courriel, système de contrôle de version, outils de collaboration et outils de M et S) et du matériel (interrupteur réseau et caméra Web) particuliers;
 - configurer le stockage et la sauvegarde de fichiers de données;
 - mettre à l'essai le protocole de communication point à point et corriger les bogues, au besoin;
- 11.3 migrer la bibliothèque des systèmes d'armes de RDDC (modèles d'armes) vers Matlab/Simulink 2013b (64 bits) en appui à la capacité d'analyse de M et S :
- développer un plan de configuration et d'installation visant la mise en œuvre de Matlab/Simulink dans Windows 64 bits et Linux 64 bits (mettre à l'essai le plan dans un poste de travail et un serveur);
 - recommander la voie à suivre;
 - vérifier l'exécution de modèles d'armes (cinq) et de sous-modèles d'armes (dix) particuliers :
 - certains sous-modèles peuvent nécessiter des modifications mineures;
 - dans certains cas, il peut être nécessaire de recompiler des fonctions particulières (moins de dix) pour assurer la compatibilité avec la bibliothèque des systèmes d'armes de RDDC;
 - recommander la voie à suivre;
 - configurer, intégrer et mettre à l'essai des logiciels particuliers (SIMDIS et SADM) (un poste de travail);
- 11.4 exécuter une étude de délimitation de la portée visant la transition ultérieure de GridDIS (logiciel d'application de simulation répartie) d'un système d'exploitation 32 bits à un 64 bits (Windows et Linux);
- évaluer les exigences en matière de logiciel et de matériel;
 - proposer une voie à suivre et formuler des recommandations.

Tâche optionnelle 12 : Processus de documentation des modèles et des sous-modèles.

Objectif : Développer un processus robuste de documentation des sous-modèles et des modèles.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 12.1 examiner les méthodes et les processus (deux actuellement utilisés) de consignation actuels des sous-modèles et des modèles :
 - examiner les gabarits d'armes RDDC et PEV (deux actuellement utilisés);
- 12.2 proposer des modifications de gabarit, au besoin;
- 12.3 discuter avec le responsable scientifique afin de finaliser le gabarit de consignation;
- 12.4 mettre à jour des documents de sous-modèles et de modèles particuliers à l'aide d'un nouveau gabarit (environ 20 à 30 modèles);
- 12.5 trouver des outils permettant de générer automatiquement des documents de sous-modèle et de modèles;
- 12.6 faire la démonstration de la capacité des outils (préliminaire et portée) de consignation automatique des sous-modèles et des modèles;
- 12.7 recommander la « voie à suivre »;
- 12.8 produire des rapports :
 - contenu et format tels que définis dans le présent document.

Tâche 13 : Examen de logiciels d'EDC.

Objectif : Fournir un bref examen portant sur deux logiciels d'EDC donnés, exécuter le fichier échantillon et fournir une évaluation. Les logiciels doivent permettre l'EDC en fonction d'un scénario d'engagement, de l'effet des armes, des cibles, des infrastructures environnantes et du mode de vie.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 13.1 examiner les logiciels d'EDC disponibles Joint Automated Deep Operations Coordination System (JADOCS) et iDECIDE;
 - consigner les entrées;
 - consigner les paramètres;
 - consigner les sorties;
- 13.2 exécuter le fichier échantillon et consigner les résultats;
- 13.3 recommander les modifications nécessaires à la modélisation d'au plus quatre scénarios, qui seront fournis par l'autorité scientifique;
- 13.4 produire un rapport sur les conclusions tirées :
 - contenu et format tels que définis.

Tâche optionnelle 14 : Examen d'un logiciel de modèle de systèmes d'armes.

Objectif : Fournir un bref examen portant sur HALVAR (logiciel conçu aux Pays-Bas), exécuter le fichier échantillon et fournir une évaluation. Le logiciel permet la modélisation d'armes multiaspect de la détection et du suivi, des dynamiques tireur-fusil, de la balistique intérieure, de la balistique intermédiaire, de la balistique extérieure et de la probabilité d'impact.

À cette fin, l'entrepreneur doit :

- 14.1 examiner le logiciel actuel :
- consigner les entrées;
 - consigner les paramètres;
 - consigner les sorties;
- 14.2 exécuter le fichier échantillon et consigner les résultats;
- 14.3 comparer HALVAR avec le logiciel de simulation de petits calibres de RDDC (qui sera fourni par l'autorité scientifique) en ce qui a trait aux :
- entrées requises;
 - aux paramètres modélisés;
 - aux résultats produits.
- 14.4 produire un rapport sur les conclusions tirées :
- contenu et format tels que définis dans le présent document.

3. RAPPORTS ET AUTRES PRODUITS LIVRABLES

3.1 Généralités

Les produits livrables consistent en des rapports techniques, des modèles de calcul, des résultats de simulation, des résultats de V et V, des analyses et des comparaisons aux exigences.

3.2 Produits livrables et dates

Tâche	Produits livrables	Date de livraison
1	Les modèles et les résultats des simulations.	Cinq mois après l'attribution du contrat
	Les rapports techniques axés sur l'analyse des résultats, la V et V par rapport aux exigences établies, les documents sur les modèles et le code développé.	Cinq mois après l'attribution du contrat
2	Les rapports sur la capacité de M et S du rendement de la désignation laser dans un ED.	Cinq mois après l'attribution du contrat
3	Les modèles et les résultats des simulations.	Douze mois après l'attribution du contrat
	Les rapports techniques axés sur l'analyse des résultats, l'analyse de Pd pour les divers modèles de fusée et l'ensemble de	Quatorze mois après l'attribution

	cibles'objectifs.	du contrat
4 (optionnelle)	Les modèles et les résultats des simulations.	Dix mois après l'exercice de l'option
	Les rapports techniques axés sur l'identification de menaces, de systèmes de protection et de scénarios d'AC, les résultats et les analyses des simulations, ainsi que les statistiques de surviabilité obtenues dans le cadre des simulations.	Dix mois après l'exercice de l'option
5 (optionnelle)	Les modèles et les résultats des simulations.	Dix mois après l'exercice de l'option
	Les rapports techniques axés sur la détermination statistique de la vitesse maximale qu'une cible peut atteindre et à laquelle un modèle de GBU parviendra à frapper celui-ci, dans des limites acceptables.	Douze mois après l'exercice de l'option
6	Les modèles et les résultats des simulations.	Seize mois après l'attribution du contrat
	Les rapports techniques axés sur l'analyse des résultats, la V et V par rapport aux exigences établies, les documents des modèles et le code développé.	Seize mois après l'attribution du contrat
7	Les modèles et les résultats des simulations.	Seize mois après l'attribution du contrat
	Les rapports techniques axés sur l'analyse des résultats, les documents des modèles et le code développé.	Seize mois après l'attribution du contrat
8	Un rapport de 30 à 40 pages : Introduction, approche, aperçu des sous-modèles (guidage, propulsion, aérodynamisme, pilote automatique, vulnérabilité/létalité, charge militaire/fusée, capteurs et autodirecteurs), recommandations et conclusions.	Cinq mois après l'attribution du contrat
9	Les modèles et sous-modèles nécessaires à l'appui des simulations et des analyses (tous les modèles et les scripts Matlab/Simulink).	Cinq mois après l'attribution du contrat
	Un exemple de modèle d'engagement (nommé « GGM-air-breathing.mdl »).	Cinq mois après l'attribution du contrat

	Un rapport de 30 à 40 pages : Introduction, méthode, scénario, description des modèles et sous-modèles, intégration, jeu d'essai et conclusions.	Cinq mois après l'attribution du contrat
10 (optionnelle)	Les modèles et sous-modèles nécessaires à l'appui des simulations et des analyses.	Six mois après l'exercice de l'option
	Un rapport de 30 à 40 pages : Introduction, méthode, description des modèles et sous-modèles, scénarios, résultats, analyses, conclusions et annexe : génération de bases de données sur l'aérodynamisme (guide et fichiers).	Six mois après l'exercice de l'option
11	La migration vérifiée de la bibliothèque des systèmes d'armes de RDDC (modèles d'armes) vers Matlab/Simulink 2013b (quatre plateformes).	Douze mois après l'attribution du contrat
	La capacité point à point RPV – Poste de travail collaboratif.	Douze mois après l'attribution du contrat
	Le plan de migration vérifié de la bibliothèque des systèmes d'armes de RDDC (modèles d'armes) vers Matlab/Simulink 2013b (64 bits).	Douze mois après l'attribution du contrat
	L'étude de délimitation de la portée (bref rapport) portant sur la transition de GridDIS d'un système d'exploitation 32 bits à un 64 bits (Windows et Linux).	Douze mois après l'attribution du contrat
12 (optionnelle)	Le gabarit final de la consignation des modèles et des sous-modèles.	Six mois après l'exercice de l'option
	L'application du gabarit de la consignation de sous-modèles et de modèles particuliers.	Six mois après l'exercice de l'option
	Un rapport de 30 à 40 pages : Introduction, approche, gabarit de consignation (exemples), génération automatique de documents, recommandations et conclusions.	Six mois après l'exercice de l'option
13	Un rapport de 30 à 40 pages : Introduction, approche, examen de logiciels, exécution d'échantillons, recommandations et conclusions.	Quatorze mois après l'attribution du contrat
14 (optionnelle)	Un rapport de 30 à 40 pages : Introduction, approche, examen de logiciels, exemple d'exécution d'échantillon, recommandations et	Trois mois après l'exercice de

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

conclusions.

l'option

L'entrepreneur doit livrer trois exemplaires du rapport imprimés en format Letter et deux exemplaires sur un CD ou un DVD en format MS Word ou Adobe Acrobat PDF. Les rapports peuvent être livrés en français ou en anglais, pour les tâches 1 à 7, mais doivent être en anglais seulement pour les tâches 8 à 14.

3.3 Modèles de calcul

Pour chaque tâche, l'entrepreneur doit livrer des modèles de calcul créés ou modifiés en vue d'exécuter la tâche. Tous les modèles doivent être téléversés dans le serveur SVN de la section des systèmes d'armes.

4. RÉUNIONS

Des réunions doivent être tenues au moins chaque mois, de même qu'à la demande de l'entrepreneur ou de l'autorité technique.

5. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

S.O.

6. LIEU DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter les travaux au Centre de recherches de Valcartier de Recherche et développement pour la défense Canada, situé au 2459, route de la Bravoure, à Québec (Québec), G3J 1X5.

Les travaux sur place sont essentiels à l'exécution des tâches définies dans la présente spécification technique afin (1) d'assurer le soutien technique spécialisé, soit l'objet des travaux, à l'aide des outils analytiques propres à RDDC Valcartier et (2) d'utiliser et d'améliorer les outils, les bases de données et les licences utilisateur de logiciel qui se trouvent dans les laboratoires de RDDC Valcartier et ne sont accessibles que par l'intranet de RDDC Valcartier.

**ANNEXE
B**

**BASE DE
PAIEMENT
(À compléter par le Canada à l'octroi du
contrat)**

A - POUR LES TÂCHES FERMES DU CONTRAT (1-2-3-6-7-8-9-11-13)

1. **MAIN D'ŒUVRE** : Taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit : **PRÉVU : _____ \$**

Catégories de main- d'oeuvre	Taux horaire ferme pour les périodes suivantes :				
	octroi au 31 mars 2015	Nombre d'heures total estimatif	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	Nombre d'heures total estimatif	Total estimé par ressource proposé
a) Gestionnaire de Projet Nom:	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$
b) Scientifique 1 (Ingénieur) Nom:	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$
Nom:	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$
Nom:	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$
Nom:	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$
c) Scientifique2 (programmeur/analyste/soutien TI) Nom:	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$
Nom :	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$/hr	_____ hrs	_____ \$

2. **ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX ET FOURNITURES** : **PRÉVU : _____ \$**
Préciser quelles catégories d'équipement, matériaux et de fournitures.

3. **FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE** : **PRÉVU : _____ \$**

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

4. SOUS-TRAITANTS (EXCEPTÉ LES RESSOURCES PROPOSÉES À LA SECTION « 1. MAIN D'ŒUVRE ») : PRÉVU : _____ \$

**Prix plafond : _____ \$
(Taxes applicables en sus)**

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût ne dépasse le Prix plafond précisé ci-dessus.

B - POUR LES SERVICES OPTIONNELS DU CONTRAT (4-5-10-12-14)

1. MAIN D'ŒUVRE : Taux horaires fermes tout compris (Taxes applicables en sus, incluant le profit et les frais d'administration) comme suit : **(voir colonne 2 du tableau ci-dessous)**

Catégories de main- d'oeuvre	Taux horaire ferme pour les périodes suivantes :	
	octroi au 31 mars 2015	1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
a) Gestionnaire de Projet		
Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr
b) Scientifique 1 (Ingénieur)		
Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr
Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr
Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr
Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
OCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

c) Scientifique2 (programmeur/analyste/soutien TI			
	Nom:	_____ \$/hr	_____ \$/hr
	Nom :	_____ \$/hr	_____ \$/hr

2. ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX ET FOURNITURES :(voir colonne 3 du tableau ci-dessous)

3. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE : (voir colonne 4 du tableau ci-dessous)

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

4. SOUS-TRAITANTS (EXCEPTÉ LES RESSOURCES PROPOSÉES À LA SECTION « 1. MAIN D'ŒUVRE ») : (voir colonne 5 du tableau ci-dessous)

Tâches	TOTAL ESTIMATIF DE LA MAIN D'ŒUVRE	TOTAL ESTIMATIF DE L'ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX ET FOURNITURES	TOTAL ESTIMATIF DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE	TOTAL ESTIMATIF SOUS-TRAITANTS	PRIX PLAFOND (Taxes applicables en sus)
4	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
5	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
10	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
12	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
14	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût ne dépasse le Prix plafond précisé ci-dessus.

ANNEXE C

DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES RENSEIGNEMENTS ORIGINAUX

Veillez vous référer à l'article 1, "Interprétation", des conditions générales 2040 applicables au contrat pour la définition de « renseignements originaux » afin de déterminer les renseignements qui doivent être divulgués.

L'entrepreneur doit fournir les informations suivantes :

1. N° du contrat :
2. Quel est le titre descriptif de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (FIP)?
3. Description sommaire du FIP et s'il y a lieu des différents systèmes et sous-systèmes
4. Quel est ou était l'objectif du projet?
5. Expliquer comment et dans quelle mesure la FIP répond à l'objectif du projet (ex : solution avantageuse sur ce qui existe présentement, résout des problèmes ou offre des avantages).
6. À quelle(s) catégorie(s) appartiendrait de la façon la plus appropriée, selon vous, la FIP et pourquoi : brevet, invention, secret commercial, droit d'auteur, dessin industriel, droits sur les topographies de circuits intégrés, savoir-faire, autre?
7. Quels sont les caractéristiques ou les aspects de la FIP qui sont novateurs, utiles et sortent de l'ordinaire?
8. La FIP a-t-elle été mise à l'essai ou démontrée? Si oui, veuillez résumer les résultats.
9. Y-a-t-il eu publication ou divulgation? Si oui, à qui, quand, où et comment?
10. Quels sont les noms et adresses des inventeurs?
11. Fournir une description explicite et détaillée de la FIP élaborée pendant l'exécution du marché (renvoyer à la section pertinente du rapport technique s'il y a lieu).

Veillez spécifier le nom et le poste de la personne qui approuve ou autorise la divulgation. Cette personne devra signer la divulgation et y inscrire la date.

Signature _____ Date _____

Nom _____ Titre _____

(Interne au RDDC Valcartier)

Signature _____ Date _____

Nom _____ Titre (Autorité technique) _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-155935/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-155935

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCL-4-37151

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcl028
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

La liste de vérification des exigences relatives à la sécurité joint eau présent document, doit être insérée ici et fait partie du présent document.



SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE			
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction DRDC Valcartier	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail . The contractor will provide DRDC Valcartier, Weapons Systems Section with specialized technical support in the area of modelling and simulation (M&S) of air weapons. The work to be performed will involve literature reviews, analytical developments, numerical modelling, simulations experimentations, data analysis, verification and validation (V&V), and subsystem design, as well as single-process simulation and multi-processor distributed simulations.			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input type="checkbox"/> No / Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input type="checkbox"/> No / Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input checked="" type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>			
Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: UK, US, CA, AUS and Permanent Residents of Canada <input checked="" type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: UK, US, CA, AUS and Permanent Residents of Canada <input checked="" type="checkbox"/>	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	
SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
 Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
 Commentaires spéciaux : Embedded contractor having access to controlled goods

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W7701-155935

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC							
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET		
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÈS SECRET	A	B	C	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET		
Information / Assets Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Security Requirement Checklist (SRCL) Supplemental Security Guide

Part A - Multiple Release Restrictions: Security Guide							
To be completed in addition to SRCL question 7.b) when release restrictions are therein identified. Indicate to which levels of information release restrictions apply. Make note in the chart if a level of information bears multiple restrictions (e.g. a portion of the SECRET information bears the caveat Canadian Eyes Only while the remainder of the SECRET information has no release restrictions.)							
Canadian Information							
Citizenship Restriction	PROTECTED			CLASSIFIED			
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	TOP SECRET (SIGINT)
No Release Restrictions	X	X					
Not Releasable							
Restricted to: UK/US/CA/AUS				X	X		
Permanent Residents Included*				X	X		
NATO Information							
Citizenship Restriction	NATO UNCLASSIFIED	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET		
All NATO Countries							
Restricted to:							
Permanent Residents Included*							
Foreign Information							
Citizenship Restriction	PROTECTED			CLASSIFIED			
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	TOP SECRET (SIGINT)
No Release Restrictions	X	X					
Restricted to : UK/US/CA/AUS				X	X		
Permanent Residents Included*				X	X		
COMSEC Information							
Citizenship Restriction	PROTECTED			CLASSIFIED			
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	TOP SECRET (SIGINT)
Not Releasable							
Restricted to:							
DND ONLY Embedded Contractor (Access to Controlled Goods)							
Restriction	Yes						
SECRET clearance with CEO applies							

*When release restrictions are indicated, specify if permanent residents are allowed to be included.

Security Requirement Checklist (SRCL) Supplemental Security Guide

W7701-155935

Part B - Multiple Levels of Personnel Screening: Security Classification Guide <small>To be completed in addition to SRCL question 10.a) when multiple levels of personnel screening are therein identified. Indicate which personnel screening levels are required for which portions of the work/access involved in the contract.</small>			
Level of Personnel Clearance (e.g. Reliability, Secret)	Position / Description/Task	Access to sites and/or information. Levels of Information to be accessed.	Citizenship Restriction (if any)
ENHANCED RELIABILITY SECRET	Engineer	Access up to SECRET information	UK,US,CA,AUS and Permanent Residents of Canada
ENHANCED RELIABILITY SECRET	Programmer/analyst	Access up to SECRET information	UK,US,CA,AUS and Permanent Residents of Canada
ENHANCED RELIABILITY	Project Manager	PROTECTED B	UK,US,CA,AUS and Permanent Residents of Canada

Part C – Safeguards / Information Technology (IT) Media – 11d = yes
IT security requirements must be specified in a separate technical document and submitted with the SRCL

OTHER SECURITY INTRUCTIONS

Insert instructions

SANS CLASSIFICATION

NOTA : LE PRÉSENT DOCUMENT SE VEUT UNIQUEMENT UN GUIDE. SEULES LES CLAUSES CONTRACTUELLES DE LA DSIC DE TPSGC RELATIVES À LA SÉCURITÉ ONT FORCE OBLIGATOIRE. CE GUIDE DOIT ÊTRE UTILISÉ PAR LES RESPONSABLES TECHNIQUES, SCIENTIFIQUES ET DE PROJET DU MDN AINSI QUE PAR LA DSIC DE TPSGC. IL NE DOIT PAS FAIRE PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS DESTINÉS À L'ENTREPRENEUR.

Directives de sécurité au W7701155935

- Les renseignements et biens DÉSIGNÉS/CLASSIFIÉS qui sont échangés ou produits au titre de la présente acquisition seront utilisés, transmis et protégés conformément à la *Politique du gouvernement sur la sécurité* et, pour le personnel de l'entrepreneur qui travaille sur les sites de ce dernier, aux directives qui figurent dans le *Manuel de la sécurité industrielle*. Le personnel de l'entrepreneur qui travaille sur des sites du MDN respectera la *Politique de sécurité du ministère de la Défense nationale* et les *Instructions de sécurité de la Défense nationale* ainsi que tout document connexe sur la technologie de l'information. Les superviseurs de la sécurité de l'unité du MDN doivent s'assurer que le personnel de l'entrepreneur est avisé de ces politiques et de toute autre instruction/politique relative à la sécurité, le cas échéant. Les entrepreneurs étrangers s'en tiendront aux règlements sur la sécurité nationale de leurs gouvernements et (ou) aux ententes bilatérales/protocoles d'entente.
- Avant d'avoir accès à de l'information de nature délicate protégés/classifiés, de biens ou à un site sécuritaire, une confirmation des attestations de sécurité du personnel de l'entrepreneur doit être transmise sur le formulaire "Demande de Permis de Visite DSS-MAS 1810" par communication officielle pour approbation (en accord avec le chapitre 40 de la PSDN), et doit faire mention du nom du contrat/projet/numéro du contrat et de l'officier du projet.
- Les membres du personnel de l'entrepreneur qui ont besoin d'accéder au Réseau étendu de la Défense (RED) doivent être enregistrés et avoir obtenu de la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale – Programme des marchandises contrôlées (PMC) le niveau requis d'autorisation de sécurité.
- Les contractants ne seront à aucun moment autorisés à faire sortir des locaux du MDN de l'information/des données à caractère de nature délicate protégés/classifiés ou des ressources (y compris l'information traitée au moyen de systèmes informatiques portables appartenant aux contractants).
- Tous les informations à caractère de nature délicate protégés/classifiés conçus, développés ou produit pendant l'exécution des travaux, sont entièrement la propriété du MDN et doit être retournée à la fin du contrat ou celle-ci est demandée par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas reproduire, dissimuler, ou divulguer cette information à aucune autre personne sans le consentement écrit du MDN.
- Les sous-contrats contenant des exigences reliées à la sécurité sont interdits sans le consentement écrit de la Direction de la sécurité industrielle canadienne et international des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (DSICI/TPSGC).

Personnel du MDN

Le GPA Sécur 3-4 l'officier des contrats du MDN doit être contactée pour toute question reliée à la sécurité identifiée dans cette acquisition.

Personnel industriel

L'officier de sécurité de la compagnie (OSC), ou son équivalent, peut contacter la DSI/TPSGC pour toute information concernant les questions reliées à la sécurité identifiées dans cette acquisition. Les fournisseurs étrangers transmettront les demandes de renseignements relatives à la sécurité à leur Agence de sécurité nationale (ASN) et se conformeront aux instructions émises par cette Agence.